

né à Benars le 0-8-34
Calleraert Jean Baptiste
m 14 soldat 3^e ch. à p. 8^e 6^e m te 36 561

(modu) + 30. 9. 18. Moorslede (Brq.) (liste régimentaire)
Moorslede le 12-10-18 (Brq. n° 14) (Brq. n° 1465)
v n = 4. 1139 ? (Brq. n° 1465)
ad. le 29-38 et ré'd au com^{re} mil^{re} d'Herthubt (Brq + 6^e DA)
B. 196 (A. IV)

Il a été de + existe (fièrement)

E: 9384^a 21. 12. 20 au 3^e ch. à p. Quest:

E: 9387^t 21. 12. 20 au 3^e ch. à p. fiche

Q m. 3^e ch à p: 21. 12. 20. fiche en ret^e et cop. c. d.

3^e ch à p, 10-1-21, Quest. en retour de Calleraert
Victor Hector, sold. Va. p. 1909, 3^e ch. à p. 40^e, n° 51914

2 annes.
E 9384^e du 11-2-21 au Serg^t Major Van Gyltel
Ely, du 21-1-21 dem. lieu exact de + et de.

S^r Kap. Gysel, 18-2-21, Ne se souvient pas de ce militaire.
A en sans ses ordres un n^m Calleraert Victor n° 51914.

EC 6660 du 5-4-21 à Mdu ed.

E 9387^d du 10-4-21 au Qly, 3^e ch. à p - fiche.

Q m. 3^e ch à p, 10-4-21, fiche en retour sur nom
Calleraert Victor Hector, Ochr. fam. Calleraert Victor Hector
agricole à Hulste, jami le 1-10-20 au DD/5 VA.

Etat-Major Sch: à p. n.º 5623 Su 11-8-21.
env: liste f. Somme reus^{ts} concern: mil^{ts} (R.)

n.º 3220/E, 9387 le 20. 3. 23. Question^{ne} Sch: à p.

3^e et à p. 23/3/23 question^{ne} en retour completi,
milit & à Morsede Combe 17. cimet^{re} com^{ms} (E.)

R. 9. 27. 5^e du 27. 4. 23 à M. d. Gramm,
f. Sossier, constitué, en vue de
requerir la décl. "judiciaire, de t.

L. IV n.º 2836 le 10. 9. 23 env. fiche de mutation (B)

n.º 1810/4. 9. 23 à Hulde, dem. adh. famille.

Hulde, 26. 9. 23, Com. ad. inconnu à Hulde d.

n.º 5520/9. 10. 23 à Renais, dem. adh. famille.

Renais, 10. 10. 23, env. acte de naissance (B)

n.º 5855/18. 10. 23 à Renais, dem. adh. famille.

Renais 17. 10. 23 donne à dr. Sœur: M^{me} Florence
Callewaert, e. p. Sœur f. section 8 1/2. (B)

Calleraert • Jean-Baptiste
Sold. m. 14 3^e ch. d'f. 6^e c^e m. n. 50561

(D)
R.S. 2084/25-10-23 à Mme Loivies Calleraert, Teching,
n. 125, Renaix, donne l'avis concern. ex et hérit. de son
frère.

Nadu n. 61/179694 le 20, 11, 23 le jugeant déclaratif de +
ce a été rendu le 17. 11. 23 par le Tribunal de Mouscron
et est transcr. ds les registres G. G. de Renaix,

t. II n. 1043/g. 5. 24, 1. V. d. ex n. 269 (B.C.)

